

## Procès-verbal de séance Séance du 3 Octobre 2023

L'an 2023 et le 3 Octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en MAIRIE sous la présidence de MATTELLINI Gabrielle Maire

**Présents** : Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes : BONNET JOELLE, FLEURY Elisabeth, GOUZEAU MICHELINE, JORSIN Fabienne, MM : COSNIER FABRICE,

Absent(es): CASANOVAS VAN BOSTERHAUDT Rosita  
JACQUET Mireille

Absent(es) excusé(es): DARCHE Hélène ayant donné procuration à MATTELLINI Gabrielle  
DEJARDIN Philippe ayant donné procuration à BONNET Joelle

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil d'administration : 10
- Présents : 6

**Date de la convocation** : 07/09/2023

**Date d'affichage** : 11/09/2023

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture du Cher  
le : 19/10/2023

et publication ou notification  
du : 19/10/2023

**A été nommé(e) secrétaire** : GOUZEAU MICHELINE

**ORDRE DU JOUR**

- Bon de chauffage 2023
- Choix d'un prestataire pour les colis
- Cadeau des enfants de Thauvenay

### Bon de chauffage 2023

Madame la Présidente expose au Conseil d'Administration l'utilité de reconduire cette opération,

Plus d'un après le début de la guerre en Ukraine, le contexte économique et énergétique ne c'est pas amélioré et laisse de nombreuses familles dans le besoin.

C'est pour ces raisons que Madame la Présidente propose de maintenir à l'identique de l'année 2022 le montant du seuil de l'attribution de cette aide pour l'année 2023.

Plafonds de ressources	Personne seule	1 250.00 €	15 000.00 €
	Couple	1 834.00 €	22 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de reconduit l'aide financière "bon de chauffage" pour les personnes dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas :

Plafonds de ressources	Personne seule	1 250.00 €	15 000.00 €
	Couple	1 834.00 €	22 000.00 €

Cette aide est également proposée aux personnes en grande difficulté exemple permettre le règlement de la cantine ou de la garderie.

Le montant de celle-ci s'élève à 160.00 euros

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les critères définis.

Les personnes concernées pourront déposées un dossier en mairie à partir du 23 octobre 2023 jusqu'au 10 novembre 2023 avec les éléments suivants :

- dernier avis d'imposition
- un relevé d'identité bancaire
- un justificatif de domicile de moins de trois mois
- carte d'identité

La décision de l'octroi de l'aide ou non sera notifiée par courrier de la Présidente.

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

### Choix d'un prestataire pour les colis

Madame la Présidente expose qu'il est nécessaire de choisir un prestataire pour le colis des aînés 2023, nous avons reçu plusieurs propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à la majorité le devis d'Esprit Gourmet.

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

#### Cadeau des enfants de Thauvenay

La Présidente propose que soit offert comme l'année dernière à tous les enfants âgés de 0 à 11 ans, un livre.

Madame la Présidente propose d'augmenter le montant de quinze euros par livre.

Après en avoir délibération, le Conseil d'Administration, approuve à la majorité la proposition faite.

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

#### Questions diverses :

**L'ordre du jour ayant été épuisé, madame la Présidente déclare la séance close.**

Séance levée à : 19 :22

En mairie, le 19/10/2023

La Présidente

Gabrielle MATTELLINI





## DELIBERATION DU CCAS

Séance du 05/10/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	6	8

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher

Le : 19/10/2023

Et

Publication par voie électronique sur le site internet de la commune le 19/10/2023

L'an 2023, le 5 Octobre à 18:30, le CCAS de la Commune de CCAS de Thauvenay s'est réuni à la en MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MATTELLINI Gabrielle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit le 07/09/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/09/2023.

**Présents** : Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes : BONNET JOELLE, FLEURY Elisabeth, GOUZEAU MICHELINE, JORSIN Fabienne, MM : COSNIER FABRICE,

Absent(es): CASANOVAS VAN BOSTERHAUDT Rosita  
JACQUET Mireille

Absent(es) excusé(es): DARCHE Hélène ayant donné procuration à MATTELLINI Gabrielle

Joelle DEJARDIN Philippe ayant donné procuration à BONNET

**A été nommé(e) secrétaire** : GOUZEAU MICHELINE

### 2023\_C\_06 – Bon de chauffage 2023

Madame la Présidente expose au Conseil d'Administration l'utilité de reconduire cette opération,

Plus d'un après le début de la guerre en Ukraine, le contexte économique et énergétique ne c'est pas amélioré et laisse de nombreuses familles dans le besoin.

C'est pour ces raisons que Madame la Présidente propose de maintenir à l'identique de l'année 2022 le montant du seuil de l'attribution de cette aide pour l'année 2023.

Plafonds de ressources	Personne seule	1 250.00 €	15 000.00 €
	Couple	1 834.00 €	22 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de reconduit l'aide financière "bon de chauffage" pour les personnes dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas:

Plafonds de ressources	Personne seule	1 250.00 €	15 000.00 €
	Couple	1 834.00 €	22 000.00 €

Cette aide est également proposée aux personnes en grande difficulté exemple permettre le règlement de la cantine ou de la garderie.

Le montant de celle-ci s'élève à 160.00 euros

Envoyé en préfecture le 19/10/2023

Reçu en préfecture le 19/10/2023

Publié le

ID : 018-211802624-20231005-2023\_C\_06-DE

Le conseil d'administration approuve à la majorité les critères définis.

Les personnes concernées pourront déposer un dossier en mairie à partir du 23 octobre 2023 jusqu'au 10 novembre 2023 avec les éléments suivants:

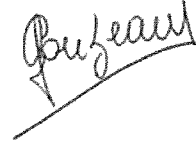
- dernier avis d'imposition
- un relevé d'identité bancaire
- un justificatif de domicile de moins de trois mois
- carte d'identité

La décision de l'octroi de l'aide ou non sera notifiée par courrier de la Présidente.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/10/2023  
La Présidente  
Gabrielle MATTELLINI

Le Secrétaire  
GOUZEAU MICHELINE



## DELIBERATION DU CCAS

Séance du 05/10/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	6	8

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher  
Le : 19/10/2023  
Et  
Publication par voie électronique sur le site internet de la commune  
le: 19/10/2023

L'an 2023, le 5 Octobre à 18:30, le CCAS de la Commune de CCAS de Thauvenay s'est réuni à la en MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MATTELLINI Gabrielle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit le 07/09/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/09/2023.

**Présents** : Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes : BONNET JOELLE, FLEURY Elisabeth, GOUZEAU MICHELINE, JORSIN Fabienne, MM : COSNIER FABRICE,

Absent(es) : CASANOVAS VAN BOSTERHAUDT Rosita  
JACQUET Mireille

Absent(es) excusé(es) : DARCHE Hélène ayant donné procuration à MATTELLINI Gabrielle

Joelle  
DEJARDIN Philippe ayant donné procuration à BONNET

**A été nommé(e) secrétaire** : GOUZEAU MICHELINE

### 2023\_C\_07 – Choix d'un prestataire pour les colis

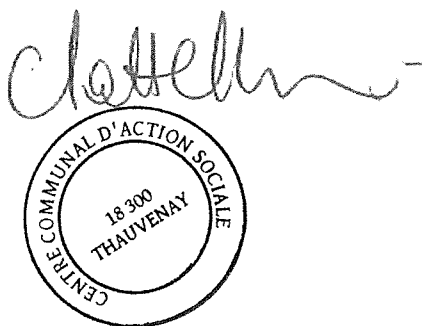
Madame la Présidente expose qu'il est nécessaire de choisir un prestataire pour le colis des aînés 2023, nous avons reçu plusieurs propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à la majorité le devis d'Esprit Gourmet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/10/2023  
La Présidente  
Gabrielle MATTELLINI

Le Secrétaire  
GOUZEAU MICHELINE



## DELIBERATION DU CCAS

Séance du 05/10/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	6	8

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher  
Le : 19/10/2023  
Et  
Publication par voie électronique sur le site internet de la commune  
le: 19/10/2023

L'an 2023, le 5 Octobre à 18:30, le CCAS de la Commune de CCAS de Thauvenay s'est réuni à la en MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MATTELLINI Gabrielle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit le 07/09/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/09/2023.

**Présents** : Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes : BONNET JOELLE, FLEURY Elisabeth, GOUZEAU MICHELINE, JORSIN Fabienne, MM : COSNIER FABRICE,

Absent(es): CASANOVAS VAN BOSTERHAUDT Rosita  
JACQUET Mireille

Absent(es) excusé(es): DARCHE Hélène ayant donné procuration à MATTELLINI Gabrielle

Joelle

DEJARDIN Philippe ayant donné procuration à BONNET

**A été nommé(e) secrétaire** : GOUZEAU MICHELINE

### 2023\_C\_08 – cadeau des enfants de Thauvenay

La Présidente propose que soit offert comme l'année dernière à tous les enfants âgées de 0 à 11 ans, un livre. Madame la Présidente propose d'augmenter le montant de quinze euros par livre.

Après en avoir délibération, le Conseil d'Administration, approuve à la majorité la proposition faite.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/10/2023  
La Présidente  
Gabrielle MATTELLINI

Le Secrétaire  
GOUZEAU MICHELINE

